



Conditions de participation CH

1. Accès au billet à gratter numérique

Du 14 août 2024 au 12 novembre 2024 inclus, chaque client privé peut gratter un billet à gratter numérique dans l'application numérique, qui est accessible à l'adresse tankenrubbelnsparen.ch, ainsi que dans l'application Shell. Le client recevra alors au hasard un rabais sur le carburant de 3, 6 ou 9 ct/l. Le client a la possibilité de gratter un billet à gratter par jour.

Shell ne garantit pas un accès sans accroc aux sites web. L'accès et l'affichage dépendent de la connexion Internet de l'appareil utilisé.

Shell se réserve le droit de mettre fin à l'action prématurément, de l'interrompre, de l'adapter ou de la prolonger.

2. Rabais

Les rabais affichés peuvent être soit échangés immédiatement (une fois activé, le rabais est valable pendant 10 minutes), soit sauvegardés par le biais d'une notification par e-mail.

Les rabais indiqués peuvent être échangés une seule fois lors d'un plein dans toutes les stations participantes jusqu'au 10 décembre 2024. Les stations Shell participantes sont répertoriées sur le site www.shell.ch.

Les rabais sur le carburant sont valables **pour tous les carburants** (sans plomb 95 Shell, diesel Shell, Shell V-Power) à l'**exception d'AdBlue®**.

Les rabais ne peuvent pas être combinés entre eux ni avec d'autres actions ou offres. Les versements en espèces ne sont pas autorisés. Seuls les clients privés peuvent bénéficier de cette offre. Il n'est pas possible de payer avec la Shell Card ou d'autres cartes d'achat d'essence et de service.

3. Notification par e-mail

Afin de conserver le rabais affiché pour un plein ultérieur, le client fournit son adresse e-mail. Il recevra une notification automatique. Cet e-mail contient un lien à usage unique permettant d'accéder au rabais du billet gratté.

Shell précise que les données personnelles des participants (adresses e-mail) ne sont pas transmises à des tiers par Shell ni cédées à ceux-ci pour être utilisées ; Shell les traite de manière confidentielle conformément à la loi sur la protection des données. Le participant consent par sa participation à ce que son adresse e-mail soit utilisée exclusivement pour l'envoi d'une seule et unique notification par e-mail ([Déclaration de protection des données | Shell Suisse](#)).

La responsabilité relative à la réception en bonne et due forme de la notification par e-mail incombe au client. Shell n'émet aucune garantie relative à l'envoi en bonne et due forme et en temps voulu de la notification par e-mail.

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse, et le for est Zoug.